



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
UNODC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(29)/10.26  
17 novembre 2011

**29<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme  
de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
13-15 décembre 2011**

**Élection des membres du Bureau**

**Documents supplémentaires pour ce point :** *aucun*

**Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :** *élire* les membres du bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 et approuver la composition de la délégation des ONG.

**Implications des décisions en termes de coût :** *aucune*

## INTRODUCTION

1. Conformément au *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire au sein de ses membres, ainsi que des États élus comme membres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Conformément au *Modus Operandi*, le Conseil de Coordination du Programme doit élire le vice-président actuel, à savoir la Pologne, au poste de président pour un mandat démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2012. En conséquence, la présente réunion du Conseil de Coordination du Programme doit élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d'un an démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
3. Dans ce contexte, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 21 du *Modus Operandi* qui stipule que : « *Les membres du bureau seront élus compte tenu d'une répartition géographique équitable.* »
4. Conformément aux dispositions du *Modus Operandi*, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Bureau étant donné qu'ils seront membres du Conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- |                |   |
|----------------|---|
| 1. Bangladesh  | 12. Japon                               |
| 2. Botswana    | 13. Mexique                             |
| 3. Brésil      | 14. Pologne                             |
| 4. Chine       | 15. Portugal                            |
| 5. Congo       | 16. Fédération de Russie                |
| 6. Djibouti    | 17. Suède                               |
| 7. Égypte      | 18. Togo                                |
| 8. El Salvador | 19. Royaume-Uni                         |
| 9. Allemagne   | 20. États-Unis d'Amérique               |
| 10. Inde       | 21. VACANT à partir du 17 novembre 2011 |
| 11. Iran       | 22. VACANT à partir du 17 novembre 2011 |

5. Il convient de souligner que, aux termes du *Modus Operandi* (paragraphe 22), les États élus en tant que membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 doivent communiquer par écrit une manifestation d'intérêt pour pouvoir prétendre à l'élection au poste de membre du Bureau. A la date du 17 novembre, le Secrétariat de l'ONUSIDA n'a reçu aucune note verbale de pays exprimant son intérêt pour le poste de vice-président.
6. Aux termes de ce point, conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC :

*« (b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales cherchant à participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera formellement la nomination de ces organisations ; »*

Ainsi, le Conseil de Coordination du Programme est également prié d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au CCP pour 2012 comme suit :

Afrique :  
African Sex Worker Alliance, Afrique du Sud

Asie / Pacifique :  
International Treatment Preparedness Coalition (ITPC), Thaïlande

Amérique latine / Caraïbes :  
Gestos, Brésil

- 7. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 et approuver la composition de la délégation des ONG.**

[Fin du document]